

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE115191006

Accorder un contrat de services professionnels à PLANIA INC. pour la production des plans et devis et le suivi des travaux dans le cadre du projet d'aménagement "Restauration du bassin lac aux Castors et de ses abords" dans le parc du Mont-Royal - Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal pour une somme maximale de 1 788 794,53 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 11-11727 seul soumissionnaire / Approuver un projet de convention à cette fin.

Rapport déposé au conseil d'agglomération Le 27 octobre 2011



Direction générale

Direction du greffe Division des élections et du soutien aux commissions 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134 Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission:

Président

M. Laurent Blanchard Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidents

M. Patrick Martin Ville de Westmount

M. Lionel Perez Arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Membres

M. Daniel Bélanger Arrondissement du Sud-Ouest

M. Richard Bergeron Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Mme Dida Berku Ville de Côte-St-Luc

M. Christian G. Dubois Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Mme Ginette Marotte Arrondissement de Verdun

M. Gaëtan Primeau Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Mme Lise Poulin Arrondissement de Lachine

M. Bertrand A. Ward Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro Montréal, le 12 octobre 2011

M. Gérald Tremblay
Maire de Montréal
Membres du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Bureau 1.113
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la résolution CE11 1013 et au mandat SMCE115191006, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat de services professionnels à PLANIA INC. pour la production des plans et devis et le suivi des travaux dans le cadre du projet d'aménagement « Restauration du bassin lac aux Castors et de ses abords » dans le parc du Mont-Royal - Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal pour une somme maximale de 1 788 794,53 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 11-11727 seul soumissionnaire / Approuver un projet de convention à cette fin.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Laurent Blanchard Président Marie-Pierre Rouette Secrétaire recherchiste

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
Critères d'examen	4
Mandat SMCE115191006	5
Conclusion	6

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007) et le Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008). Compte tenu du caractère confidentiel et stratégique des informations contenues dans une soumission, chaque membre de la commission est tenu au respect de la plus stricte confidentialité à l'égard des informations reçues dans le cadre de l'examen d'un dossier. L'accès aux travaux de la commission est également limité aux personnes concernées pour le traitement du dossier visé.

La commission procède périodiquement à une révision des critères d'examen et dresse annuellement un bilan de ses activités.

Le rapport de la commission est considéré comme étant une partie intégrante du dossier décisionnel et du mandat desquels il découle et ce, conformément aux articles 2 du Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats et du Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats.

Critères d'examen et modalités de fonctionnement

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Les contrats répondant à l'un ou l'autre des critères suivants font ainsi l'objet d'un examen de la conformité du processus d'appel d'offres :

- 1. Contrat de plus de 10 M\$
- Contrat de biens et services ou contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ ou contrat de services professionnels de plus de 1 M\$ et répondant à l'une des conditions suivantes :
 - o Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;
 - Aucun appel d'offres effectué, le fournisseur étant considéré unique en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes;
 - o Contrat accordé à un consortium;
 - Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;
 - Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;

- L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;
- Une transaction conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande.
- 3. Contrat que le comité exécutif ou un conseil d'arrondissement juge nécessaire de soumettre à la commission.

SMCE115191006

Accorder un contrat de services professionnels à PLANIA INC. pour la production des plans et devis et le suivi des travaux dans le cadre du projet d'aménagement « Restauration du bassin lac aux Castors et de ses abords » dans le parc du Mont-Royal - Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal pour une somme maximale de 1 788 794,53 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 11-11727 seul soumissionnaire / Approuver un projet de convention à cette fin.

À sa séance du 21 septembre 2011, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1115191006. Ce dossier répondait au critère suivant :

- Contrat de services professionnels d'un montant supérieur à 1 000 000\$ ayant reçu une seule soumission conforme suite à un appel d'offres;

Le 28 septembre, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE115191006 qui lui avait été confié. Des responsables de la Direction des grands parcs et du verdissement de même que de la Direction de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la commission.

Ces derniers ont exposé le contexte du projet de restauration du bassin lac aux Castors et de ses abords, lequel s'inscrit dans le cadre du *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal*. D'importants travaux (restauration du Pavillon, construction d'une patinoire réfrigérée, réaménagement des aires de pique-nique et de jeux, etc.) ont été réalisés dans ce secteur du Mont-Royal au cours des dernières années. Toutefois, le lac aux Castors lui-même n'a pas fait l'objet de travaux majeurs depuis sa construction en 1938 et ce, en dépit du fait qu'il s'agisse d'un secteur fréquenté par plus de trois millions de visiteurs annuellement.

Le projet en cours vise justement à remplacer les infrastructures et installations du site, aujourd'hui vétustes. Les responsables du dossier ont à cet effet expliqué la nature et l'ampleur des travaux à réaliser à l'égard, notamment, du mur de pourtour du lac, du système de recirculation de l'eau, de l'envasement du fond du bassin ainsi que des réseaux électriques et d'égouts adjacents. Le contrat à l'étude concerne, pour sa part, la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux.

Le déroulement du processus d'appel d'offres entrepris dans le cadre de ce dossier a fait l'objet d'une description détaillée. L'appel de proposition, qui prescrivait les besoins spécifiques de la Ville notamment en termes d'expertise multidisciplinaire, s'est réalisé

du 25 juillet au 10 août 2011, accordant ainsi un délai de 17 jours aux soumissionnaires potentiels pour préparer et déposer leur soumission.

Des six preneurs de cahiers des charges, un seul fournisseur a déposé une soumission. Suite à ce constat, des démarches ont été entreprises par la Direction de l'approvisionnement pour comprendre les raisons de non-dépôt de soumission par les différents preneurs du cahier des charges. Parmi les raisons invoquées, deux firmes de génie ont mentionné ne pas être en mesure de réaliser un tel mandat d'architecture de paysage. Deux autres firmes ont quant à elles invoqué ne pas être en mesure de soumissionner en raison de la non-disponibilité des collaborateurs et sous-traitants habituels en cette période estivale.

Les responsables du dossier ont, en outre, mentionné que le faible nombre de soumissionnaires est un enjeu récurrent lors de projets concernant l'Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal (AHNMR). La multiplicité des intervenants concernés¹, conjuguée au volet patrimonial des projets, ajoutent à la complexité de réalisation et posent un frein à l'intérêt des soumissionnaires. Les représentants de la Direction des grands parcs et du verdissement ont également rappelé aux membres que la réalisation de projets dans l'AHNMR implique, notamment en raison des délais inhérents à la concertation et à l'obtention des différentes autorisations, une augmentation significative du risque financier pour le soumissionnaire.

Enfin, les responsables du dossier ont souligné que le prix soumis par l'adjudicataire présente un écart, favorable à la Ville, de 14,82% avec l'estimation interne. Ils ont également expliqué que les honoraires prévus par l'adjudicataire ont été calculés selon les barèmes fixés par l'Association des architectes paysagistes pour des projets de complexité moyenne alors que la Ville avait établi le coût des honoraires selon un modèle de complexité élevée. Les responsables du dossier ont fait valoir que le contrat est néanmoins accordé selon un prix forfaitaire fixe. Conséquemment, un suivi particulièrement serré du contrat est prévu.

Les élus membres de la commission se sont longuement questionnés sur le moment choisi pour lancer l'appel d'offres : tous ont, à cet effet, exprimé un malaise à l'égard du choix de la période du 25 juillet au 10 août laquelle correspondait aux vacances estivales. Les membres ont notamment relevé le fait que deux des six preneurs du cahier des charges ont mentionné ne pas avoir déposé de soumission pour cette même raison.

Les membres de la commission ont également manifesté leur perplexité à l'égard de la durée de 17 jours accordée pour la préparation des soumissions. Bien que tous reconnaissent que la démarche entreprise respecte les exigences légales, plusieurs ont manifesté leur inconfort face à l'échéancier fixé. Les réponses obtenues à l'effet qu'aucune demande de prolongation ou commentaire à l'effet que le délai prévu était déraisonnable n'aient été exprimés par les preneurs du cahier des charges n'ont que partiellement répondu aux réserves des membres.

_

¹ Entre autres, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, la Table de concertation et ses groupes de travail, l'Arrondissement de Ville-Marie et autres groupes d'intérêt.

Au terme de leurs délibérations, les membres de la Commission permanente sur l'examen des contrats ont estimé avoir scrupuleusement exercé leur devoir de vigilance à l'égard du dossier présenté. Trois des membres présents ont manifesté, par un vote minoritaire, leur inconfort à constater la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du présent contrat.

En conséquence, la commission émet, à la majorité, le constat suivant.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les fonctionnaires de la Direction des grands parcs et du verdissement et de la Direction de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond au critère établi par le conseil d'agglomération à savoir :

- Contrat de services professionnels d'un montant supérieur à 1 000 000\$ ayant reçu une seule soumission conforme suite à un appel d'offres;

Considérant que l'écart entre l'estimation des professionnels internes et la soumission de l'adjudicataire est favorable à la Ville;

Considérant les informations qui ont été soumises aux membres de la commission;

Considérant le respect des règles en vigueur en matière d'octroi des contrats;

Considérant les réserves exprimées par les membres à l'égard des délais et des dates d'autorisation et de lancement de cet appel d'offres en période de vacances estivales;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant que les explications fournies par les responsables de la Direction des grands parcs et du verdissement ainsi que de la Direction de l'approvisionnement sont satisfaisantes et justifiables;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE115191006 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, avec les réserves exprimées dans le présent rapport, la conformité du processus d'appel d'offres tenu dans le cadre de ce dossier.

Recommandation:

En vertu de son mandat lui permettant de proposer des améliorations au processus d'appel d'offres, la Commission permanente sur l'examen des contrats recommande au comité exécutif d'être particulièrement vigilant à l'égard des dates de lancement des appels d'offres et ce, plus particulièrement, dans les moments les plus opportuns selon les différents champs d'expertise.